

L'ajournement

savoir si un sénateur en particulier l'était. Cette question est restée sans réponse.

On est justifié de dire que le gouvernement fait de l'obstruction quand une question reste en suspens durant une année entière. Les électeurs canadiens sont en droit d'attendre une réponse plus complète que celle qui a été donnée aux électeurs et au Parlement ce jour-là. Ils méritent mieux que cela, à mon avis. Je ferai observer que, en tant que membre de l'opposition, j'ai le devoir de poser de telles questions et de le faire équitablement.

Je n'ai nullement l'intention de condamner qui que ce soit en son absence. J'ai néanmoins le droit de poser des questions honnêtes. C'est le rôle de l'opposition. C'est un travail qui déplaît à beaucoup d'entre nous. Ce n'est pas facile de secouer les gens, de dénoncer les erreurs d'autrui, mais nous devons le faire dans l'opposition. Notre rôle est de veiller à ce que le gouvernement dûment élu suive la voie que les électeurs jugent la bonne.

Quand le gouvernement s'égare, comme il le fait parfois, notre tâche est de le ramener dans le droit chemin. J'essaie souvent de m'imaginer ce que nous ferions, mes collègues de l'opposition et moi, si nous siégeons du côté du gouvernement. Nous en aurons peut-être la possibilité dans les prochaines années. Peut-être que oui, peut-être que non. J'espère que oui.

Comment aimerais-je que ces questions soient réglées? Quand je réponds à une question, à l'extérieur de la Chambre, j'aime le faire sans détours. J'aime à croire que je suis capable de le dire quand je me trompe ou que j'ignore la réponse.

• (1900)

Le gouvernement se dérobe depuis le 6 novembre de l'an dernier à une question mineure, qui touche tout de même les conflits d'intérêts des parlementaires. La question n'est toujours pas résolue. Elle n'a pas encore été réglée de façon satisfaisante à la Chambre, ou au Sénat qui a son existence propre.

J'espère qu'un jour, à la Chambre, un ministre parlera directement, honnêtement, qu'il fera toute la lumière pour qu'on sache qui sont les véritables responsables et qu'on puisse ensuite passer à des affaires publiques plus constructives.

M. Barry Moore (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, comme le sait le député, sa question concerne les relations du sénateur Cogger avec le gouvernement et une société d'État, à savoir la Banque fédérale de développement.

Le ministre avait répondu aux questions à l'époque. Le député sait pertinemment que la GRC fait enquête dans cette affaire. S'il fait partie du barreau, il sait que nous ne pouvons pas parler de cette affaire. La GRC mène activement une enquête dont les médias ont souvent parlé au cours de la dernière année. Il est évident que la GRC mène une enquête approfondie de façon à s'assurer que la population canadienne sache bien s'il y a eu effectivement conflit d'intérêts dans les relations entre le sénateur Cogger et le gouvernement.

Comme le député ne l'ignore sans doute pas, le comité spécial du Sénat qui a été chargé d'examiner cette affaire et qui, ajouterai-je, se compose d'une majorité de libéraux, a suspendu ses audiences en mai afin d'attendre les résultats de l'enquête de la GRC. C'est normal.

En juin, des journaux de tout le pays ont fait savoir que la GRC avait déposé auprès du tribunal du Québec des documents décrivant en détail les résultats de son enquête à ce jour. Depuis lors, les médias ont maintes fois parlé de l'enquête portant sur le sénateur Cogger.

Compte tenu de ce qui constitue manifestement une enquête très active de la GRC, il ne convient pas qu'aucun autre député ni moi-même ne parlions plus amplement de cette affaire tant que la GRC n'aura pas terminé son travail.

Le collègue du député, le député de Glengarry—Prescott—Russell, a déjà demandé une somme incroyable de renseignements à la Banque fédérale de développement et loin de lui fournir des réponses évasives, nous lui avons fourni tous les renseignements dont il avait besoin au sujet des relations entre le sénateur Cogger et l'étude d'avocats Lapointe et Rosenstein. Nous lui avons fourni tous les renseignements qu'il demandait.

En outre, tant la banque que le gouvernement fédéral ont été aussi coopératifs que possible en mettant à la disposition de la GRC non seulement des documents mais encore des personnes-ressources pour l'aider dans son travail.